

L'HONNEUR EN ACTION

SMLH



Légionnaires
au service
de la société

Les Labels 2024

Présentation sommaire des projets



OPTIMISATION ET FINANCEMENT DES ACTIVITES SUR LE DEVOIR DE MEMOIRE DE L'ASSOCIATION DES CADETS DE LA GENDARMERIE DU CHER

Projet porté par Patrick MAUCOURANT – section du Cher

Le droit à l'identité est l'un des cinq droits fondamentaux de l'enfant consacrés par les articles 7 et 8 de la Convention Internationale sur les droits de l'enfant (CIDE) que la France et Madagascar ont ratifiée. L'enfant doit ainsi être enregistré aussitôt sa naissance.

L'enregistrement des naissances est le fait d'inscrire dans un registre d'état civil les naissances et leurs caractéristiques. L'enregistrement est suivi de la délivrance de la première copie d'acte de naissance, premier document matérialisant l'identité juridique d'un enfant. Les procédures d'enregistrement à la naissance et de délivrance d'un acte d'état civil font de l'individu un sujet de droit. Disposer d'un état civil et pouvoir le prouver conditionnent l'accès à de nombreux autres droits.

Ainsi, un enfant qui n'a pas fait l'objet d'un enregistrement n'a pas d'existence officielle au regard de la loi. C'est un enfant « fantôme ». Les enfants « fantômes » sont privés d'accès aux services de base essentiels à leur développement : s'inscrire à l'école, avoir accès aux services de santé ou d'une protection sociale. Le certificat de naissance est un passeport pour la reconnaissance de ses droits tout au long de sa vie.

Ainsi, un extrait d'acte de naissance est nécessaire pour être un citoyen à part entière. La première étape de ce processus relève exclusivement de la responsabilité des parents.

A Madagascar, et particulièrement dans les communes reculées du district d'Antsirabe II, confrontés à diverses contraintes, obstacles et défis, de nombreux parents n'ont pas déclaré la naissance de leurs enfants : ignorance de la loi qui impose l'enregistrement obligatoire, manque d'information et d'intérêt, distance éloignée des mairies et des centres d'enregistrement, absence de moyens de transport, manque de ressources des familles.

Sans oublier la pénurie des moyens matériels qui affecte l'administration publique, alors même que l'enregistrement est un outil au service du développement et de la bonne gouvernance,

Ceci étant, si la naissance n'a pas été enregistrée dans le délai imparti par la loi, il est autorisé la régularisation par l'enregistrement rétroactif des naissances auquel procèdent les autorités judiciaires. A travers des actions concertées entre les tribunaux de première instance, les services du ministère de l'intérieur et les officiers d'état civil des mairies, que l'on appelle « Opérations Jugements Supplétifs », des personnes de tous âges peuvent procéder à leur

enregistrement lors de la tenue des audiences foraines qui se déplacent dans les communes, organisées en la circonstance en guichets uniques sous la surveillance d'un officier d'état civil.

Les efforts ne semblent pas suffisants car en 2017, l'état des lieux du nombre des enfants non enregistrés dans le district d'Antsirabe II est préoccupant. Ce sont des enfants issus des communautés les plus pauvres. L'Association « Communauté Laïque pour l'Education » (CLE) a pris conscience de l'ampleur de la situation et a décidé de s'investir sur le terrain en élaborant une stratégie de régularisation.

Ainsi, en réponse à ces différents contraintes et obstacles, depuis l'année 2018, l'Association CLE a mis en place et réalisé avec l'aide de l'Association Française KAREEN MANE AED, le Projet intitulé « OLOMPIRENENA I et II » dans sept (7) communes rurales du district Antsirabe II. Littéralement, le mot « Olompirenena » signifie « CITOYEN » en français.

Le district d'Antsirabe II se situe dans la Région du Vakinankaratra de la Province D'Antananarivo.

- L'Association CLE dispose d'un siège, sis à Soanidrariny, une de ces sept communes rurales, notoirement connu sous le nom de « CENTRE FANAMBY ». Le Centre FANAMBY dispose de plusieurs bâtiments utilisés à des fins d'enseignement scolaire, de cantines scolaires et de formations. Un bâtiment a été dédié au Projet « OLOMPIRENENA I et II » qui a été baptisé « Centre Josette Kareen » après avoir été équipé de panneaux solaires, d'ordinateurs et d'imprimantes par la Fondation « Voix de l'Enfant » (VDE) dont l'Association AED Kareen Mane fait partie, permettant ainsi l'opérationnalisation rapide du Projet.

Formaliser et officialiser le lien entre la classe Défense du Lycée Dupuy de Lôme de Lorient et le comité du pays de Lorient de la SMLH.

Projet porté par Guy SINEL – Section du Morbihan

Le projet s'articule sur 4 temps forts :

- 3 interventions de membres du Comité de Lorient SMLH devant la classe,
 - La constitution d'un jury d'oral : 2 – 3 membres de la SMLH avec le professeur de la classe pour évaluer en fin d'année scolaire les exposés préparés par les élèves au cours de l'année scolaire. Une remise de prix aura lieu à l'issue de cette journée.
- Le groupe « classe défense et sécurité globale » du lycée Dupuy de Lôme existe depuis la rentrée 2017.

Ses objectifs :

- Découvrir le rôle, les missions des forces armées,
- Sensibiliser au devoir de défense, au devoir de mémoire et aux valeurs républicaines,
- Sensibiliser aux thématiques liées à la défense et à la sécurité,
- Découverte de métiers, de filières (liées à ces thématiques).

Ses modalités concrètes :

- 1 heure par quinzaine sur l'horaire d'EMC (Education morale et civique), soit 15 à 16 séances sur l'année scolaire.
- Effectif concerné : une demi-classe de seconde, soit environ 18 élèves.
- Un partenariat, en tant que classe défense, avec une unité militaire, en l'occurrence la flottille 24F de Lann Bihoué. Une convention a été signée en 2017 avec la Marine nationale et la 24F, et renouvelée en 2022.
- Visites sur sites et rencontres avec différents acteurs de notre sécurité : visite de la flottille 24F, de la caserne des pompiers de Lorient, de la SNSM, etc. D'autres intervenants et/ou visites sont possibles selon les années et les opportunités (ex : douanes, police, base des fusiliers marins, etc.).

Les travaux des élèves :

- Au début de chaque séance, un élève (ou deux) (identifié la séance précédente) fera une courte revue de presse sur des sujets liés à la défense et la sécurité du pays, en s'appuyant sur la presse et les blogs spécialisés. C'est un travail individuel.
- Le travail principal sur l'année consiste à réaliser un exposé oral sur un sujet lié à la sécurité du territoire, la justice ou l'histoire militaire (en lien avec le programme d'histoire de la classe de seconde). C'est un travail de groupe (deux à trois élèves par groupe).

La solution : Formaliser le lien SMLH-Classe Défense de Dupuy et lui donner de l'ampleur

Vidéo de la Légion d'honneur

Projet porté par Jean-Claude CHAUMONT – Section du Morbihan

Le lieutenant-colonel Robert Joyeux, ancien de l'école militaire préparatoire d'Autun, a réalisé une vidéo sur la légion d'honneur qui n'a pu être menée à son terme, faute de financement.

Cette ébauche a été finalisée par le lieutenant-colonel Chaumont, sociétaire du comité SMLH du pays d'Auray de la section du Morbihan (56000). Le travail final a été présenté à la grande chancellerie et a obtenu l'autorisation de la famille de Robert Joyeux de diffuser largement et gratuitement la vidéo auprès de divers milieux socio-professionnels et des associations patriotiques et mémorielles.

Cette vidéo de la légion d'honneur, initialement développée par le Lt-colonel Robert Joyeux a été finalisée par le Lt-colonel Chaumont. Le travail a consisté à réduire le son de la musique d'ambiance qui masquait souvent la voix du commentateur et de remplacer la photo du général Georgelin, alors grand chancelier, par celle du général Lecointre.

Il a été rendu compte au grand chancelier qui a demandé de ne pas oublier les jeunes générations ainsi que nos anciens. A cette fin, le montage audiovisuel a été adressé au commandant de l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, au lycée Benjamin Franklin d'Auray et à l'évêque de Vannes pour l'édification de la jeunesse.

Pour les anciens, ce travail a été transmis aux différentes associations (ASAF, ANOCR, UNOR ...) ainsi que quelques personnalités du département (monsieur le Préfet par l'entremise de l'ONACVG, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, monsieur d'Abboville, monsieur de Kersabiec et quelques généraux).

La vidéo fait environ 1,7 GO et disponible sur le lien indiqué plus haut. Il peut être facilement téléchargé à partir du lien suivant : [Vidéo de la légion d'honneur](#)

SOLIDARITE ET EGALITE DES CHANCES

« Concert du Trinôme »

Projet porté par Alain VINCENT – Section du Var

Le « trinôme » est issu d'un partenariat entre l'Education nationale, le ministère des Armées et l'IHEDN. Une des actions programmées dans le Var consiste à mobiliser des jeunes des écoles primaires autour d'un projet commun : le chant choral, avec l'implication et la participation de l'orchestre de la musique de la Marine nationale, de l'Education nationale. La SMLH s'associerait à cette opération.

Les premiers contacts ont été pris par les responsables de l'inspection d'académie et la conseillère pédagogique départementale, responsable du projet.

Associer la SMLH à ce projet, dont le thème serait particulièrement porteur et permettrait de répondre aux objectifs de notre Société :

- Mieux faire connaître notre Société à de jeunes élèves ;
- Mettre en partage des valeurs qui constituent le fondement de la SMLH,
- Contribuer complémentarément à la réalisation du projet par une participation financière.

Le porteur de projet s'engage, bien entendu, à s'investir, avec le soutien du comité, tout au long de l'opération.

A l'initiative de la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSEDN) du Var et de la musique de la Marine, cette opération répond très concrètement aux valeurs soutenues par la SMLH.

Environ 300 élèves (de CE1-CE2 et CM1-CM2) sont recrutés, issus de treize classes du département. Après appel à candidatures, la sélection s'effectue en mettant particulièrement l'accent sur les écoles REP (réseau d'éducation prioritaire), REC (réseau Egalité des chances et des territoires), QPV (quartier politique de la ville) ou encore celles éloignées des structures culturelles.

Le programme musical est choisi conjointement par la conseillère pédagogique départementale d'éducation musicale, rattachée à l'inspection d'académie et le responsable de la musique de la Marine, parmi un répertoire varié et se termine par La Marseillaise.

La préparation du spectacle commence dès le début de l'année scolaire 2024/2025. La conseillère pédagogique forme les enseignants et les élèves de chaque école à mémoriser les textes, à les comprendre, pour ensuite chanter avec justesse et expressivité, à l'unisson.

Marpen Insertion et Formation

Projet porté par Alain BROUTÉ – Section de la Charente

Avec deux camarades, comme moi anciens maires ruraux, j'ai proposé en 2020 au tribunal judiciaire d'Angoulême de reprendre les activités d'insertion du Club Marpen, une association de l'économie sociale et solidaire mise alors en liquidation. Nous tenions tous trois à faire perdurer ce que jusque-là le Club Marpen avait apporté sur le territoire rural en grande souffrance économique du Ruffécois, au Nord du département de Charente où, comme partout, les éclopés de la vie sont nombreux. Notre projet associatif avait pris le nom de Marpen Insertion et Formation.

Depuis l'acceptation de notre offre par le tribunal, en septembre 2020, je préside l'association Marpen Insertion et Formation qui emploie aujourd'hui 12 salariés permanents et entre 25 et 30 salariés en contrat d'insertion.

L'objectif premier, poursuivre l'action d'insertion du Club Marpen

Le Ruffécois, au Nord du département de Charente, est un territoire sinistré économiquement à la population rurale très fragilisée. Pendant des décennies, le Club Marpen a apporté une réponse, par ses ateliers d'insertion et de formation et par ses chantiers de jeunes, à la perte d'ancrage social de beaucoup de celles et ceux, jeunes et moins jeunes, qui lui étaient adressés ou tapaient à sa porte. Mais, après plus de cinquante années d'action associative, de mauvais choix de développement ont conduit le Club Marpen à la liquidation.

Si, en créant Marpen Insertion et Formation, nous tenions à poursuivre l'action du Club Marpen sur le Ruffécois, nous avons choisi de recentrer nos activités sur l'insertion en conservant toutefois comme thème central du projet associatif la conservation et la valorisation du bâti immobilier ancien. La nouvelle association a néanmoins gardé, comme son nom l'indique, la possibilité au cas par cas d'offrir à certaines des personnes qu'elle accueille la possibilité d'une formation diplômante.

« Le Cuivre au service des Cuivres »

Projet porté par Eric BŒUF – section des Vosges

L'école de musique des harmonies de Bussang, Saint Maurice, le Thillot et ses environs souhaite réunir ses élèves afin de proposer un concert d'ensemble de cuivres sur le site des Hautes Mynes du Thillot à l'occasion de la fête de « la nuit de la mine » courant mai 2025. Les élèves seront dirigés par le professeur de cor, également chef de l'harmonie de Ventron. Ce concert sera l'aboutissement de répétitions collectives, offrant le plaisir et l'opportunité de jouer ensemble, de partager des moments entre jeunes et moins jeunes, coopérer entre les différents pupitres de cuivres en lien étroit avec les ressources culturelles qu'offre notre patrimoine local, attractivités de notre territoire.

Pour tout renseignement complémentaire : contactez Patricia Bauvais
patricia.bauvais@smlh.fr